

INFORM'ACTION 74



Pour éviter l'attente à nos permanences :

PRENEZ RDV EN LIGNE

Sur notre site internet

Permanences CSF

Cran – Gevrier :

Mardi 17H-19H

21 route de Chevennes

Meythet :

Mercredi 09H30 -11H30

4 rue de l'aérodrome

Cluses :

2ème et 4ème Jeudi du mois

17H00-19H00

24 Avenue GCLEMENCEAU

Rumilly :

Le 1er Jeudi du mois

14H00-16H00


Le 3ème Jeudi du mois

17H00-19H00

Rue de l'Annexion
Maison de l'Albanais

Permanence téléphonique :

Litiges , Ecoute, Conseils....

 06.30.29.74.26



CSF74

udcsf74@la-csf.org

www.csf74.fr

VIE DE L'ASSOCIATION

Mot de la Présidente

Les Assemblées Générales de l'Union Départementale et de Annecy-Environs ont eu lieu le Mercredi 05 JUIN 2019.

Vous pouvez retrouver le rapport d'activité et le rapport d'orientation ainsi que le nouveau Conseil Syndical, élu, sur notre site.



Nous sommes fiers de la remise des Médailles de la Famille, à trois de nos militants de longue date, pour leur implication dans la vie familiale et associative : Georges et Maryse DUPONT et Didier BOYER

Depuis un certain temps notre commission Santé, domaine si IMPORTANT pour tous, ne peut plus fonctionner faute de bénévoles. A la suite de notre dernière assemblée générale il a été décidé de faire appel à vous pour essayer de nouveau de réfléchir et donc de communiquer sur des actions que nous pourrions mener ensemble.

Pour ce faire nous recherchons quelques personnes (4 à 5) intéressées par ces sujets très divers

Merci de bien vouloir vous faire connaître dès que possible par mail: ufcsf74@la-csf.org"

SANTE

PERIODE ESTIVALE

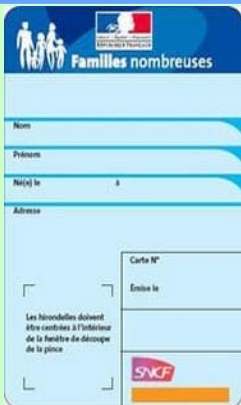
Interruption des permanences du :

22 JUILLET au 31 AOÛT

Mais vous pouvez toujours rencontrer un bénévole

en prenant RDV EN LIGNE

Sur notre site internet www.csf74.fr – onglet « Prendre RDV avec l'un de nos bénévoles »



LA CARTE DE FAMILLE NOMBREUSE

CONSO

A partir de 3 enfants à charge, vous pouvez bénéficier de la carte famille nombreuse. Pour un coût de 19 € / Famille et pour une validité de 6 ans maximum, cette carte vous permet de bénéficier de réductions dans certaines enseignes et pour vos voyages en train. Si vous avez eu 5 enfants....

Lire la suite sur le site :

Le site des avantages
de la carte familles nombreuses
www.carte-familles-nombreuses.fr



Annulation de vols,

CONSO

Quels sont vos droits

En cas d'annulation de votre vol et quel qu'en soit la raison, le règlement européen sur le droit des passagers, vous garantit le remboursement de votre billet ou votre réacheminement et une prise en charge.

Ce règlement s'applique à tous les vols décollant d'Europe, quelque soit la nationalité de la compagnie aérienne et à tous les vols des compagnies aériennes qui arrivent en Europe.

Selon les circonstances, vous pouvez également ***prétendre à une indemnisation*** allant de 250 € à 600 €. Pour cela, ***il faudra impérativement joindre à votre demande d'indemnisation les justificatifs de dépenses.***

Dans le cas d'une grève, il faut distinguer :

- ✓ La grève interne à la compagnie, qui l'oblige à indemniser les passagers, même en cas de grève non déclarée
- ✓ La grève extérieure à la compagnie, qui ne l'oblige pas à indemniser les passagers, mais seulement à rembourser les billets ou le réacheminement.

Si vous vous trouvez confrontés à une telle situation, il est impératif de conserver tous vos documents de voyages, pour ne pas vous exposer à une fin de non recevoir du remboursement et de l'indemnisation.

LES FÊTES DU MOIS DE JUIN

Rumilly – 15 Juin :

Annulée

Pour cause d'orage

Faverge – 28 Juin :

Nous avons participé à la

Fête des Passereaux à Faverges



**VOUS, DEMAIN....
ET LA CSF ?**